



GESTES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES À L'EPS : GUIDE DE GESTION À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS ET DES CHEFS D'ETABLISSEMENT

Sommaire


QUELQUES CLÉS DE COMPRÉHENSION.....	2
STATUT DES ACTEURS ET RELATIONS SPECIFIQUES À L'EPS.....	2
LES ADOLESCENTS.....	2
L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.....	3
CONSÉQUENCES POUR PREVENIR, REAGIR ET TRAITER LES ÉVENTUELS INCIDENTS CRITIQUES	3
RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS D'EPS ET DES CHEFS D'ETABLISSEMENT	4
PREVENIR : INFORMER ET EXPLIQUER pour EVITER	4
RÉAGIR ET TRAITER	7

Ce guide est très largement inspiré des travaux et du document réalisés par l'académie d'Aix-Marseille¹, que l'académie d'Orléans-Tours remercie de l'avoir autorisée à utiliser librement ce document initial.

Références institutionnelles :

- ⇒ Note de service n° 94-116 du 9 mars 1994, BOEN n° 11 du 17 mars 1994 – sécurité des élèves. Pratique des activités physiques scolaires
- ⇒ Circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004, BOEN n° 32 du 9 septembre 2004 – Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire
- ⇒ Guide d'accompagnement des agents de l'éducation nationale visés par un dépôt de plainte, du 15 septembre 2019
- ⇒ Guide d'accompagnement en cas d'incivilités ou d'agression dans le cadre de vos fonctions, du 15 septembre 2019

¹ Gestes professionnels spécifiques à l'EPS : guide de gestion à l'attention des enseignants et des chefs d'établissement. Académie d'Aix-Marseille



« Madame, vous n'avez pas le droit de rentrer dans les vestiaires ! »

« Monsieur, vous n'avez pas le droit de me toucher ! »

« Madame, je n'irai pas à la piscine ! »

Certains gestes professionnels dans le cadre des enseignements de l'EPS amènent parfois ce type de réactions chez les élèves et peuvent questionner également les responsables légaux. Ce guide tente de répondre à l'émergence d'interrogations, voire d'inquiétudes manifestées par les enseignantes et enseignants de la discipline, et au questionnement des personnels de direction qui sont conduits à appréhender et gérer les situations inhérentes. Pour prévenir les mises en cause éventuelles, ce guide a vocation à souligner **la singularité des gestes professionnels en EPS et la nécessité de les rendre explicites et compréhensibles pour réduire les interprétations et les risques d'ambiguïté**. Il propose quelques modalités afin de prévenir, réagir et traiter les éventuelles situations critiques liées à cette problématique.

Avant d'aller plus avant, il faut toutefois préciser que les faits connus des services ne conduisent que très rarement à des affaires traitées sur le plan juridique, néanmoins les mises en cause se multiplient.

QUELQUES CLÉS DE COMPRÉHENSION

STATUT DES ACTEURS ET RELATIONS SPECIFIQUES À L'EPS

Dans les faits, c'est lorsque le **statut institutionnel** des acteurs, enseignants comme élèves, n'est pas clairement perçu, représenté, conçu, voire discuté, que des biais peuvent apparaître. De même, le **dépassement** de ces statuts, par personnalisation excessive, individualisation, « amicalisation » voire séduction, peut parvenir à des effets délétères.

Il découle de ces statuts des implications en termes de sécurité, de considération, de respect des différences, de réserve, voire d'interdits moraux.

Leur potentiel dépassement relève de ce qui personnalise les relations, avec tout ce que cela comporte de subjectivité, voire d'intersubjectivité. C'est dans ces conditions que les risques d'incidents critiques émergent. Il importe que les professeurs apprennent à exercer une certaine réflexivité sur ces aspects des relations spécifiques à l'EPS.

Cette nécessaire réflexivité à l'égard des gestes professionnels en EPS doit également prendre en compte les évolutions sociétales qui concernent le rapport au corps. Ainsi, propos et gestes professionnels sont à appréhender au regard de ces évolutions.

LES ADOLESCENTS

Le corps est un enjeu d'identité et un lieu de profonds changements que l'adolescent doit intégrer.

Le corps devient un terrain d'affrontement dans lequel s'oppose des sentiments (peur, angoisse, séduction, besoin de sociabilité) et des manifestations contradictoires, témoins des transformations en cours et de leur nécessaire intégration.

Les retentissements affectifs sont intenses et dissonants. Entre l'enfant qui s'abandonne et l'adulte qui se construit, les interactions corporelles peuvent prendre un sens inédit, source de malentendus : l'exposition fragilisante par le sentiment de jugement perçu, la recherche de signes de séduction (le regard et le toucher sont alors surinvestis), la mise à distance des adultes ou la recherche d'un rapprochement par mécanisme de projection.

Tout geste professionnel peut alors dans ce contexte prendre une toute autre signification que celle pour lequel il s'effectue.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Si l'éducation physique et sportive (EPS) est une discipline à part entière des programmes d'enseignement, elle est aussi singulière par le fait qu'elle est une **discipline de mise en jeu des corps** (comme aucune autre).

Dans les contextes des différentes activités physiques, sportives et artistiques, les corps sont mis en action, ils bougent, se meuvent sous le regard des uns et des autres, essaient, interagissent, réussissent, échouent. Leurs états, les sentiments qu'ils portent, les signes de présence, d'évitement, les préoccupations, les interrogations, le bien-être, la répulsion, l'intérêt – le désintérêt, etc. sont perceptibles et lisibles. C'est d'ailleurs sur le fondement de la lecture de cet état des corps que les professeurs définissent les besoins des élèves, adaptent leurs contenus, précisent leurs paroles, et différencient leurs interventions.

Ainsi, l'EPS possède des particularités qu'il convient de considérer :

- ⇒ Elle mobilise chaque élève dans sa totalité, et spécifiquement dans sa corporalité. L'élève évolue dans des environnements variés et spécifiques (piscines, mur d'escalade, salle de gymnastique...) grâce à la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques multiples.
- ⇒ Ces APSA engagent l'activité des élèves dans une perspective d'apprentissage. Elles sollicitent l'élève sur des composantes physiques, biomécaniques, physiologiques, affectives, cognitives.
- ⇒ Les enseignants d'EPS sont placés dans une double perspective pédagogique ET sécuritaire impliquant :
 - de multiples registres d'interactions ;
 - une forme d'autonomie relative et contrôlée ;
 - un principe de sécurité, physique, sociale, mentale et affective permanent.
 - des temps spécifiques à la leçon d'EPS que l'enseignant doit gérer (vestiaires, transports).

Si cet éclaircissement concernant l'EPS peut paraître complexe, il s'agit d'une réalité à laquelle les élèves et les enseignants sont confrontés. Il en découle que les contextes pédagogiques peuvent receler des facteurs d'incompréhensions, d'interprétations erronées, de malentendus, de suspicions, et parfois aboutir à des incidents critiques.

CONSÉQUENCES POUR PREVENIR, REAGIR ET TRAITER LES ÉVENTUELS INCIDENTS CRITIQUES

L'enseignement de l'EPS suppose un travail nécessaire et continu de présentation, d'explicitation des gestes professionnels en début d'année et de séquence d'enseignement/apprentissage, de régulation auprès des élèves aussi simple et clair que possible, de façon à garantir au mieux leur compréhension, à leur permettre

d'affiner leurs représentations, d'exprimer leurs questions, leurs satisfactions comme leurs éventuelles craintes.

De façon plus précise, il peut arriver que se produisent des contacts corporels entre élèves, mais aussi entre professeur(e) et élève(s). Ils peuvent être implicitement acceptés, tolérés, interrogés, travaillés, critiqués, refusés. Cependant, lorsqu'ils restent implicites, ils sont exposés à l'interprétation, peuvent être perçus comme ambigus, voire chargés de suspicion, base potentielle de rumeur.

Il réside alors un risque de mise en cause qui, justifiée ou non, peut causer des dommages, entraîner parfois des procédures administratives ou judiciaires.

Aussi, il importe de ne pas négliger cet aspect de la mise en œuvre de l'EPS. Les propos suivants visent à accompagner les enseignants, les personnels et les chefs d'établissement de façon à prévenir, réagir et traiter les situations potentiellement ou réellement critiques.

RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS D'EPS ET DES CHEFS D'ETABLISSEMENT

PREVENIR : INFORMER ET EXPLIQUER pour EVITER

1- La spécificité de l'EPS dans les rapports au corps

⇒ Communiquer avec la communauté éducative sur la spécificité de l'EPS : élèves, parents, équipe de direction et équipe éducative

En s'appuyant sur la Circulaire n° 2004-138 du 13-7-2004 (Sécurité EPS et sport scolaire) qui indique les diligences normales des enseignants d'EPS :

« En éducation physique et sportive, les contacts corporels entre les élèves ainsi qu'entre eux et l'enseignant sont une constante. Ils ont pu donner lieu à des interprétations conduisant à des mises en cause de certains professeurs, alors qu'ils résultent le plus souvent d'actes d'intervention directe de l'enseignante envers un ou des élèves **en vue d'assurer leur sécurité ou la réussite de leurs apprentissages**. [...] L'organisation des activités physiques nécessite, dans certains cas, son **intervention directe pour aider ou protéger les élèves dont il a la responsabilité**. Ces contacts sont nécessaires et sont explicables par la mise en jeu de sa responsabilité en cas d'accident. En effet, ne pas apporter une aide ou une parade pourrait constituer une défaillance dans l'intervention pédagogique et donner lieu à un dommage corporel important. »

A ce titre, peuvent être investis :

-Les **réunions parents - professeurs** qui peuvent être mises à profit afin de réaliser cette explicitation auprès des familles.

- La **prise en charge des classes en début d'année scolaire** (clarification des interventions à finalité pédagogiques, gestion des vestiaires, règles communes de fonctionnement, nécessité d'intervention relatives à la sécurité...) et le **début de séquence d'enseignement/apprentissage** (précision des exigences particulières en matière de sécurité, modes d'intervention pédagogiques à finalité sécuritaire ou de soutien aux apprentissages...)

- L'orchestration d'une **réunion entre les équipes de direction / de vie scolaire / de santé-sociale et EPS** (échanges d'informations spécifiques relatives à l'EPS, circuit des certificats médicaux, gestion des inaptitudes, protocole local des soins et urgences, gestion des incidents, ...)

⇒ **Possibilité d'ajouter des paragraphes au règlement intérieur de l'établissement**

Nomination par exemple « Spécificité de l'enseignement de l'EPS » et mentionnant certaines particularités de cet enseignement :

- **Gestion des vestiaires** : L'enseignant est responsable de ses élèves en tout lieu et à tout moment du cours, de la prise en charge à la libération du cours. En cela il doit être en mesure **d'entrer dans un vestiaire en cas de problème**.

Au niveau de la surveillance des vestiaires, il semble nécessaire de porter à la connaissance de tous, les **indicateurs** susceptibles d'entraîner l'intervention de l'enseignant (temps passé pour le déshabillage et l'habillage, le bruit, les incidents, ...).

Trois principes peuvent être définis, rappelés et portés à la connaissance de l'ensemble de la communauté scolaire :

1. Principe de responsabilité : il s'applique à la totalité du temps de prise en charge des élèves, en particulier dans le cadre de l'emploi du temps. Y compris dans les vestiaires et les sanitaires-douches.

2. Principe de consentement : les modalités qui doivent accompagner ces diverses interventions dictées par la responsabilité de l'enseignant d'EPS doivent être explicitées, comprises et connues des élèves et des familles.

3. Principe de l'avertissement : l'intervention de l'enseignant ne doit pas se réaliser de manière inopinée. Elle s'inscrit dans le cadre d'une procédure établie et connue de tous. Si elle s'avère nécessaire, l'intervention physique sera précédée d'une annonce afin d'éviter toute surprise. Si l'intervention s'avère délicate, il sera conseillé de solliciter l'aide d'un(e) autre adulte.

La mise en œuvre effective de l'intégralité de ces principes est à rechercher, sauf situation d'urgence nécessitant une intervention immédiate.

Exemple de proposition * à ajouter dans le règlement intérieur : « pour assurer la sécurité et la discipline dans les vestiaires avant ou après le cours d'EPS, les enseignants d'EPS peuvent intervenir en y entrant après s'être annoncés. Une situation d'urgence ou de danger grave et imminent suspectée peut aussi imposer à l'enseignant d'intervenir sans avoir eu le temps de prévenir. Les élèves ayant contrevenu aux consignes préalablement données pourront être sanctionnés. »

* Il est possible de rencontrer cette situation dans un autre contexte scolaire, dans une autre discipline...

- **Contact professeur/élève en EPS** : « Les contacts physiques entre l'enseignant et les élèves peuvent s'imposer du fait de la nature même des activités pratiquées et de l'intervention pédagogique. Ces gestes professionnels renvoient à des exigences sécuritaires indispensables. Ils renvoient aussi à des actions à finalités pédagogiques comme les aides, les démonstrations en lien avec la recherche de l'efficacité et de la qualité des apprentissages » **Exemple de proposition à ajouter dans le règlement intérieur**.

Prévenir : informer et expliquer	
Enseignant	Formaliser et communiquer les protocoles S'assurer de leur bonne compréhension
Élèves	Connaître et intégrer les protocoles et les cadres éducatifs
Établissement	Ajouter dans le règlement intérieur, présenter au Conseil d'Administration
Chef d'établissement Équipe pédagogique	Collaborer à la formalisation des règlements et des protocoles au sein d'un conseil d'enseignement Appliquer ces protocoles de façon partagée
Responsables Légaux	Prendre connaissance des protocoles et cadres éducatifs spécifiques (par le biais d'une réunion d'information ou du règlement intérieur par exemple)

2- La spécificité de l'EPS dans les gestes professionnels mobilisés

Il existe différents types de gestes et contacts possibles en EPS :

- **Gestes liés à l'ergonomie du cours** : gérer les espaces tels que les vestiaires, la piscine, ...
- **Gestes sécuritaires** : assurer la sécurité objective des élèves dans les APPN, la gymnastique, les sports de combat, ...
- **Gestes pédagogiques** : démontrer, faciliter, ...
- **Gestes empathiques** : encourager, valoriser, rassurer, ...

Il convient ici de distinguer les situations critiques pouvant être anticipées et les situations d'urgence qui impliquent une intervention immédiate.

Ces situations peuvent donner lieu à la consignation des faits dans le but de garder en mémoire le geste professionnel mobilisé dans son contexte et/ou de nourrir un retour d'expérience toujours bénéfique.

La conjugaison de ces dimensions invite à accorder une place importante à **l'accueil et à la compréhension de ces gestes professionnels par les élèves**. La prise en compte de leurs représentations et leurs ressentis se concrétise dans la possibilité pour un élève d'exercer sa parole au sein de la leçon d'EPS. Faire des interactions réflexives sur le vécu du cours un réflexe professionnel intégré dans la relation enseignant – élève.

Visée des gestes professionnels	Situations critiques	Gestes professionnels
Cadre éducatif et ergonomie	Les vestiaires La piscine Les interactions sociales	Porter à la connaissance de tous les élèves les indicateurs susceptibles d'entraîner l'intervention de l'enseignant (temps passé pour déshabillage et l'habillage, le bruit, les incidents, ...) Ex : pour des raisons de surveillance effective, intervenir dans les vestiaires en respectant un protocole et un avertissement préalable afin de préserver l'intimité des élèves
Sécurité	Les activités à risque objectif	Préciser le sens d'un geste professionnel à voix haute, même pour un seul élève

Visée des gestes professionnels	Situations critiques	Gestes professionnels
Apprentissages	La démonstration La facilitation des gestes par guidage tactile	Envisager les démonstrations avec des élèves volontaires, notamment lorsque qu'elles nécessitent des contacts corporels. L'intervention tactile sur un élève (prise de pouls, geste d'assurance...) nécessite de prévenir l'élève et lui demander son consentement
Empathie et renforcement	Les gestes d'encouragements Les gestes de valorisation Les gestes pour rassurer	Éviter une trop grande personnalisation de comportements et gestes professionnels qui pourraient être considérés comme inappropriés, superflus ou discriminants. Ne pas s'isoler en dehors de la classe avec un élève
Des indicateurs d'alerte	Temps prolongé dans le vestiaire Agitations Refus de pratiquer Contestations Remarques et mots d'élèves, rumeurs	

Prévenir : informer, expliciter, remédier in situ	
Enseignant	Prévenir, décrire, expliciter, offrir des alternatives
Élèves	Alerter sur les interrogations, donner son consentement ou non
Établissement	Comprendre et accompagner
Chef d'établissement Équipe pédagogique	Mobiliser au besoin les ressources possibles pour approfondir la réflexion ²
Responsables Légaux	Informar l'interlocuteur des interrogations éventuelles propres ou partagées par l'élève (ex : carnet de liaison, messagerie...)

RÉAGIR ET TRAITER

Dans la majorité des cas, les situations délicates peuvent être réglées à l'échelle de l'établissement dans le respect de certains principes.

⇒ La sensibilisation des chefs d'établissement aux gestes spécifiques de l'EPS permet d'éviter d'externaliser les conflits. Une gestion en interne peut, dans la plupart des cas, permettre un apaisement et une gestion définitive de la / des situations.

⇒ Des guides d'accompagnement des personnels (cf. page 1), de même que la procédure académique de signalement et de suivi des situations RH complexes à destination des chefs d'établissement,

² Exemple *Rapport du Conseil des sages de la laïcité. L'évitement des cours d'éducation physique et sportive et le recours à des certificats médicaux non justifiés. 2022*

proposent une formalisation des différentes étapes de l'accompagnement des agents mis en cause dans une situation litigieuse.

Ces guides rappellent les étapes clés dans la gestion de ce type de situation :

- Signifier – consigner – étayer dans un rapport circonstancié : enseignant*, élèves, chef d'établissement.
- Échanger** à propos de l'incident avec son autorité hiérarchique (le chef d'établissement pour l'enseignant).
- Être accompagné par des personnes ressources (au sein ou hors de l'établissement).
- Appliquer le principe du contradictoire par le recueil de la parole de chacun pris isolément : préciser, expliquer que la version de chacun est entendue, portée à la connaissance des personnes concernées et au besoin consignée par écrit. En revanche, il ne s'agit pas d'organiser une confrontation entre les parties prenantes.
- Clarifier les responsabilités, rappeler la nécessaire protection de l'élève d'une part et de l'enseignant d'autre part.
- Demander éventuellement une protection fonctionnelle.
- S'assurer d'une réhabilitation officielle en cas de non culpabilité.

Personnes ressources en établissement :

- Assistant de prévention
- Représentant du personnel
- Equipe de direction

Personnes ressources hors établissement :

- Assistant(e) social(e) du personnel (DSDEN)
- Psychologue du travail (Rectorat)
- Espace d'accueil et d'écoute psychologique dans le cadre du réseau PAS (Prévention, Aide et Suivi) de la MGEN en partenariat avec l'éducation nationale
- Médecin de prévention (Rectorat)
- Représentant du personnel

**Un rapport écrit doit être envoyé le plus rapidement possible par voie officielle : rapport papier déposé au secrétariat de l'établissement avec un double tamponné par l'administration « déposé le ... ». A minima, rédiger un mail depuis son adresse mail professionnelle.*

***Ce moment d'échange sera l'occasion de redéfinir les gestes professionnels et de lever toutes ambiguïtés sur la posture professionnelle des enseignants d'EPS. Une séquence pourra être consacrée sur le ressenti des élèves en présence ou non des Copsy et infirmière.*

Réagir et traiter	
Enseignant	Consigner par écrit
Élèves	Entendre : dans les cas les plus sensibles, se faire accompagner par un professionnel assistant social ou infirmier.
Établissement	Comprendre - accompagner Conduire un retour d'expérience en cas d'évènement
Chef d'établissement Équipe pédagogique	Entendre et protéger l'élève comme entendre et protéger l'enseignant. Apprécier les faits et discerner le bon niveau de réponse. Consigner par écrit. Réaliser un recueil de rendus de compte et de l'incident critique Échanger avec les personnels Réaliser un retour d'expérience et s'engager dans une perspective de prévention.
Responsables Légaux	Porter à leur connaissance la prise en compte de la situation et les informer du traitement opéré.